

Mise en œuvre de géomat Vmax C350

Le géomat Vmax C350 est un assemblage de 2 fines grilles synthétiques enfermant une géogrille tridimensionnelle ondulée, associée à un enchevêtrement de fibres de coco.

Préparation du support

La surface à couvrir doit être profilée, nettoyée, nivelée. La végétation herbacée et toutes aspérités seront supprimées de façon à permettre un placage optimal du géomat sur le support. En cas de talus de remblai, celui-ci sera suffisamment compacté et stable. L'amendement du sol et son ensemencement doit être réalisés avant la mise en œuvre du géomat.

Mise en œuvre

Généralités :

Pour garantir l'installation optimale de la végétation, la face ondulée avec la structure tridimensionnelle est placée sur la partie supérieure (face apparente) pour assurer son rôle de dissipation de l'énergie érosive et la face plane est placée côté sol afin de jouer son rôle de protection et de mulch tout en veillant à bien plaquer le tapis au sol à l'aide de cavaliers.

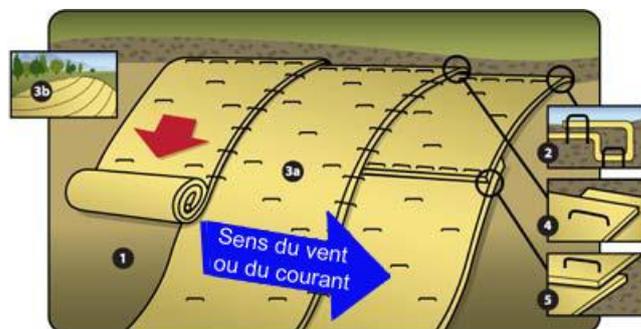
(1) Le géomat est mis en œuvre sur un sol préalablement préparé (voir ci contre).

(2) En tête de berge ou talus, le lé de géomat est fixé dans une tranchée d'environ 15 x 15 cm en laissant 30 cm de retour. La tranchée est remblayée et compactée puis la partie de géomat restante en amont est rabattue en couverture de la tranchée et fixée sur toute sa largeur par une rangée de cavaliers.

Dans le cas de talus ou de berges :

(3) Le démarrage de l'installation nécessite de réfléchir sur les modalités de mise en œuvre des rouleaux. C'est le sens de recouvrements des lés qui définit la logique à suivre. Deux configurations sont possibles :

- Si les rouleaux sont déroulés dans le sens de la pente, la tranchée d'ancrage est réalisée en crête de talus et le premier lé sera mis en place sur la partie aval du linéaire à traiter.
- Si les rouleaux sont déroulés le long du talus, la tranchée d'ancrage sera réalisée dans le sens de la pente et le premier lé sera mis en place en pied de talus (sens de mise en œuvre similaire à l'utilisation en canal).



(4) Un recouvrement des géomats de 10 à 15 cm doit être prévu latéralement, et de 20 à 30 cm à chaque extrémité du rouleau. Le long de ces zones de recouvrement, l'ancrage (fixation) sera renforcé.

(5) Les recouvrements s'effectuent par tuilage en respectant les vents dominants et le sens d'écoulement des eaux de ruissèlement (pluie) ou d'écoulement (cours d'eau), limitant les possibilités d'arrachement du produit.

Le nombre de fixation à mettre en œuvre sera adapté en fonction de l'application, de la pente, de la longueur du rampant, de la nature du sol...

(6) Après installation, on peut procéder à des plantations en réalisant des découpes dans le géomat (en croix ou en T). La découpe sera refermée par 3 à 4 cavaliers une fois la plantation réalisée.

Dans le cas de canal de drainage ou de cunettes :

(3) Le démarrage de l'installation nécessite de réfléchir sur les modalités d'installation des rouleaux. Pour un canal, il est conseillé de les dérouler dans le sens de l'écoulement.

(4) Un recouvrement de 10 à 15 cm doit être prévu latéralement, et de 20 à 30 cm à chaque extrémité du rouleau. Le long de ces zones de recouvrement, l'ancrage (les fixations) sera renforcé. Les recouvrements s'effectuent par tuilage en respectant les vents dominants et le sens d'écoulement des eaux de ruissèlement (pluie) ou d'écoulement (cours d'eau).

(5) Sur les extrémités hautes du talus, la finition s'effectue en repliant 10 à 15 cm dans une tranchée. Les rebords sont ensuite fixés puis la tranchée remblayée et compactée.

(6) La fixation des recouvrements latéraux et terminaux sera renforcée.

